



## EXTRAITS DU

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
du lundi 2 juin 2020 à 19h00

Présent.e.s

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sébastien BRUNSCHWIG, Jean-Pierre GARDIOL, Niccolo GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Eric PROVINI, Maria Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif (assiste) : Mme Laurence MISEREZ, maire  
M. René STALDER, adjoint  
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

\*\*\*\*\*

## 2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge

M. Jean-Dominique MARECHAL donne lecture de la formule de prestation de serment (art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Les conseillers sont appelés nominativement et répondent par : "Je le jure ou je le promets".

- M. Michael ANDERSEN
- M. Carlos BACHMANN
- M. Sébastien BRUNSCHWIG
- M. Jean-Pierre GARDIOL
- M. Niccolo GORI
- Mme Sibilla HÜSLER ENZ
- Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES
- Mme Véronique LEVEQUE

- M. Jean PEYER
- Mme Catherine PICTET
- M. Frédéric PRADERVAND
- M. Eric PROVINI
- Mme Maria Eugenia RICCIO
- Mme Galia TURRETTINI
- M. Jean-Louis VAUCHER

### 3. Élection du bureau du Conseil municipal

M. Jean-Dominique MARECHAL nomme les membres relatifs aux différentes fonctions du bureau :

- Présidence : M. Michael ANDERSEN
- Vice-présidence : M. Eric PROVINI
- Secrétaire : Mme Maria Eugenia RICCIO

➤ **Par 15 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal est favorable à l'élection des membres susnommés.**

Le Président passe ensuite à l'assermentation de M. Jean-Dominique MARECHAL, doyen d'âge.  
M. Jean-Dominique MARECHAL prête serment.

*[M. Philippe MOREL arrive à 19h28].*

M. Michael ANDERSEN, Président du Conseil municipal, énonce la formule de prestation de serment. (art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Philippe MOREL prête serment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le Président du Conseil municipal  
Michael ANDERSEN

